

Les principes de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement édités par le SAGE de la Canche

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sont des priorités sur le bassin versant de la Canche. Trois enjeux principaux dépendent de la maîtrise de ces phénomènes :

- **La protection des personnes et des biens**
- **La reconquête de la qualité des eaux de surfaces et souterraines**
- **Le maintien du « capital sol » en place dans les zones rurales**

La méthodologie de la lutte contre l'érosion s'est constituée au fil des expérimentations menées depuis le début des années 80 sur le bassin versant de la Canche.

Les 5 principes fondateurs

Les actions de lutte contre l'érosion des sols s'appuient sur 5 principes fondateurs qui s'appliquent sur toutes les typologies de ruissellements (agricoles, routiers et urbains) :

- **Agir globalement sur un bassin versant** en prenant en compte l'ensemble des acteurs et de proposer un dispositif de lutte complet.
- **Traiter le ruissellement à la parcelle** avec comme objectif principal l'infiltration ou la rétention de l'eau où elle tombe. Il faut donc prendre en charge le ruissellement le plus en amont possible pour limiter la mise en place d'une érosion des sols. Pour ce faire, le cheminement de l'eau doit être pris en compte de façon globale, c'est-à-dire de l'amont vers l'aval. Deux approches correspondent à cet objectif : une attention particulière aux techniques culturales sur les plateaux limoneux et des actions paysagères grâce à des aménagements végétaux légers pour recréer des obstacles naturels aux flux. Ces aménagements ne sont efficaces que s'ils s'inscrivent dans un schéma global à l'échelle du bassin versant en permettant une gestion et une maîtrise amont-aval des flux d'eau.
- **Préférer une rétention temporaire** plutôt que permanente en amont du bassin versant partout où cela est possible. Ceci pour permettre une répartition dans le temps des volumes d'eau ruisselés et concentrés.
- **Maîtriser de façon pérenne les problèmes** de ruissellement et d'érosion des sols en induisant un changement durable des pratiques des acteurs du territoire concerné.
- **Etablir de façon pérenne les aménagements** mis en place.

Pour mener à bien ce projet, la concertation avec l'ensemble des acteurs est primordiale, elle doit être omniprésente à chaque étape de la mise en place d'un programme de lutte contre l'érosion.